

Le : 03 juillet 2019 à 20:23 (GMT +02:00)

De : "Annie Poignand" <

À : "langoelan.mairie@wanadoo.fr" <langoelan.mairie@wanadoo.fr>

Objet : ENQUETE PUBLIQUE concernant l'installation d'un poulailler géant.

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je vous prie d'ajouter mes remarques à celles que vous recueillerez en direct ou par courrier écrit ou électronique.

Je m'érige contre ce projet démesuré :

- en raison du choix peu ou pas approprié de l'emplacement prévu, ce genre d'installation ne peut qu'être loin de toutes habitations, ou lieux d'activité.

- quid du volume sonore produit par ces milliers de volatiles ?

- quid du volume de leurs déjections et du traitement de celles-ci ?

Lesdits re-traitement des déjections ne sont pas neutres de conséquences pour l'environnement, les sols, le sous-sol, les nappes phréatiques, les ruisseaux et autres cours d'eau, les eaux de ruissellement lors de chutes de pluie, etc....

- quid de l'incidence pour les volailles, mais aussi pour les consommateurs, de l'alimentation qui leur sera donnée ? des graines produites en France ? à l'étranger, dans les pays ne respectant pas des règles européennes, françaises ? des farines dont la composition sera constituée de mélanges avec des productions venues des pays faisant partie du MERCUSO ou hors EU ? dans tous les cas une alimentation me semble t'elle destinée uniquement à vil prix, à provoquer une croissance accélérée pour retour sur investissement plus rapide.

- depuis quelques temps après tous les scandales alimentaires qui se sont produits, statistiquement il est reconnu que les français consomment moins de viandes, voire s'en détournent, à quoi bon créer des installations de cette ampleur ? pour encore gonfler les volumes de gaspillage ? Le Gouvernement veut réduire le volume du gaspillage alimentaire des français, pourquoi alors, en dehors de la logique, "organiser" et autoriser une production de cette importance ?

- quid de l'empreinte carbone des transports qui apporteront l'alimentation, et ceux qui viendront chercher les volailles ?

- a t'on le droit de fermer les yeux sur la maltraitance dont vont être victimes ces volailles, car entasser autant d'animaux au m², les nourrir avec une alimentation non qualitative, les abattre au plus tôt, relève de la maltraitance animale. Comme l'a écrit le philosophe Frédéric LENOIR, "la prochaine génération ou celle d'après jugeront la notre comme des barbares pour avoir si mal traité les animaux", on parle

d'éthique alors posons nous de bonnes questions avant de raisonner en permanence et en priorité enjeux financier en prétextant enjeux économiques et emplois (ces derniers sont des emplois peu nombreux, non valorisés, sans perspective d'évolution, et payés a minima).

- après les scandales dénoncés par l'association L214 nous n'avons pas le droit de nous faire complices en accordant l'autorisation d'installation comme celle objet de l'enquête publique.

Veillez agréer mes respectueuses salutations.

--

Annie POIGNAND annie.poignand@orange.fr 03.81.56.95.17 ou 06.31.93.59.32